

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIBAUTE**  
**DU 6 OCTOBRE 2022**

Le jeudi 6 Octobre 2022, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

**Etaient présents**

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, SERVANT Michèle,  
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, LAGARDE Jérôme,  
POUYTES Romaric,

**Absente**

BOUYGUES Evelyne

**Procurations**

VALETTE Patrick à ALQUIER GILLES Sabine  
FERNANDEZ Alain à COSTE Alain

**Ordre du jour**

- Rouire Ségur - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023
- CAUCHOIX Benjamin - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023
- SAS Prestations Viticoles Ribeiro - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023
- ROUGER Jean-Luc - Bail location hangar cave coopérative
- Questions diverses

**RAJOUT à l'ordre du jour**

- Dénomination chemin « Chemin des Camparagnes »

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Rouire Ségur - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Rouire Ségur représentée Monsieur Jean BOURDEL souhaiterait renouveler le bail de location d'une partie du hangar de l'ancienne cave coopérative pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 pour stocker deux bennes.

Le montant du loyer est fixé à 50.00 € par mois.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

**CAUCHOIX Benjamin - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur CAUCHOIX Benjamin souhaiterait renouveler le bail de location d'une partie de la cave coopérative

pour l'année 2023.

Le montant du loyer est fixé à 250.00 € par mois.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **SAS Prestations Viticoles Ribeiro - Renouvellement bail location hangar cave coopérative 2023**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que RIBEIRO José, représentant de la SAS Prestations Viticoles Ribeiro souhaiterait renouveler le bail de location d'une partie de la cave coopérative pour l'année 2023.

Le montant du loyer est fixé à 300.00 € par mois.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **ROUGER Jean-Luc - Bail location hangar cave coopérative**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur ROUGER Jean-Luc souhaiterait renouveler le bail de location d'une partie de la cave coopérative pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre 2022 au 30 Avril 2023.

Le montant du loyer est fixé à 50.00 € par mois.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **Dénomination chemin « Chemin des Campagnes »**

Monsieur Le Maire explique que l'entreprise Coste TP n'existe plus et qu'il va en créer une autre, plus petite pour laquelle il aura besoin d'une adresse postale sur Ribaute. Etant propriétaire d'un terrain après le cimetière, il souhaiterait y installer une boîte aux lettres.

Sur la suggestion de Michèle SERVANT, tout le monde s'accorde « Chemin des Campagnes ».

L'adresse de la société sera donc 1 chemin des Campagnes - 11220 RIBAUTE.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **Questions diverses**

##### ***Illuminations de Noël***

Madame Michèle SERVANT propose de ne pas mettre en place, les illuminations de Noël pour cette année et de décorer le village entier avec des sapins, des Pères Noëls, des guirlandes, etc...

Tout ceci pour faire écho aux recommandations de l'état en matière d'économie d'énergie et reviendrait beaucoup moins cher que la location de la nacelle.

Monsieur Philippe ESTRADÉ, bien que réticent à l'idée de Noël sans lumière, rappelle la réunion alarmante avec le SYADEN, l'EDF ne supportant plus l'application des bas tarifs aux municipalités (1/4 environ de ce que payent les particuliers).

Madame Sabine ALQUIER-GILLES, également réticente, dit qu'il est dommage de ne pas profiter de l'installation prévue pour et qui avait coûté cher.

Monsieur Le Maire dit qu'il s'agit en fait d'une décision politique et que nous partons comme ça pour cette année.

### ***Lotissement Les Côteaux de Ribaute***

Monsieur Le Maire explique qu'au niveau commercialisation, les ventes des terrains ne sont pas fructueuses. Mercredi, il va rencontrer un représentant du bailleur social, Habitat Audois pour envisager la réalisation de construction sociale pour seniors.

A l'issue de cette rencontre, de nouveaux faits seront exposés.

### ***City stade***

Monsieur Le Maire rappelle qu'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000.00 € peut être allouée par les services de la CCRLCM (Une subvention possible sur le mandat). Il revient sur l'idée d'utiliser ces opportunités pour la création d'un city stade.

Il a pensé au terrain de l'ASEI, inutilisé, d'autant que Madame La Directrice du centre est favorable à un rapprochement des résidents avec les Ribautois.

Madame Sabine ALQUIER GILLES pense que l'accès serait compliqué, idem pour devant chez Monsieur Yves PARAZOLS ou Monsieur Daniel COSTE à l'arrière du centre.

Monsieur Philippe ESTRADÉ pense que le terrain situé en face de chez Monsieur Christian LABIT serait idéal. Il faudrait dans ce cas, que la Commune l'achète. La question des nuisances quel que soit le lieu d'implantation du parc est soulevée.

Le sujet sera débattu lors de futurs conseils municipaux.

### ***Stationnement***

Un nouveau débat s'engage sur ce qui pourrait être la gestion du stationnement dans le village. En l'absence de véritable solution, la proposition de Monsieur Philippe ESTRADÉ d'un marquage au sol est adoptée.

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que durant la période du 15 Juin au 11 Août 2022, un comptage routier a été effectué sur la Commune et donne lecture des différents tableaux et chiffres.

### ***Taxe additionnelle aux droits d'enregistrements sur les mutations à titre onéreux***

Pour 2021, le montant de l'attribution revenant à ce titre pour la commune s'élève à 24 457.52 €.

### ***Divers***

Monsieur Le Maire explique qu'il souhaite donner un bar qu'il possède aux restaurateurs qui vont modifier prochainement la salle du restaurant. Le temps des travaux (environ 3 mois), il demande aux élus la possibilité de stocker à l'ancienne coopérative dans le local des employés municipaux, le bar.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 15.

